

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-106 du 11 Mai 1979

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE  
Ministre de l'Enseignement du Premier  
Degré, de l'intérim du Camarade Léopold  
AHOUEYA, Ministre des Transports pour  
compter du 10 Mai 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 10 Mai, 1979, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de l'Enseignement du Premier Degré est chargé de l'intérim du Ministre des Transports pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUEYA.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Mai 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 MEPD-MT 6 Autres Ministères  
13 SPD 2 BN 2 UNB 2 FAS/EP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde  
Chanc. 3 JORPB 1.